

PRÉSENCE EN CLASSE

Chers parents,

Nous aimerions amorcer l'année scolaire 2026-2027 en partageant avec vous notre préoccupation pour la réussite scolaire de votre enfant qui s'appuie, entre autres, sur une présence constante à ses cours. Parce que nous sommes conscients de l'importance de votre rôle, nous comptons sur votre collaboration pour soutenir au maximum la présence en classe, qui est obligatoire, et développer l'engagement et la responsabilisation de chaque élève. L'année scolaire, en 26-27, se déroule du 31 août 2026 au 23 juin 2027 inclusivement.

Bien que la direction se réserve le droit de questionner un motif d'absence, nous le faisons rarement. Vous devez cependant savoir que nous ne pouvons accepter le fait que certains élèves s'absentent, avec votre accord, de certains cours qu'ils jugent moins importants, pour étudier ou travailler dans une autre discipline ou qu'ils quittent les cours avant la fin de la période d'étude, partie intégrante de nos programmes. Nous vous rappelons que, même si votre enfant est majeur, il ne peut motiver lui-même son absence, comme mentionné dans les *Règles de vie*.

Il est également important de souligner la problématique grandissante des absences dues aux voyages. Ces absences génèrent souvent des ajustements non seulement pour les enseignants, mais aussi pour les autres élèves qui sont engagés les uns envers les autres dans leurs travaux, ce qui complique passablement la situation lors de l'absence d'un élève. **Les décisions liées aux voyages demeurent entièrement vôtres. Toutefois, il importe de garder en tête qu'AUCUN arrangement individualisé (ex. : reprise d'évaluations, cours en ligne, etc.) ne sera offert.**

En conséquence, si vous pensez partir en voyage pendant l'année, il est indispensable de vous assurer que votre enfant rattrapera les contenus de cours qu'il a manqués, afin de ne pas le pénaliser dans sa réussite. Il est aussi important de vous rappeler qu'il est impossible de reprendre un examen du Ministère dans la même année. Pour toute autre évaluation, une analyse de la situation sera effectuée par la direction de l'école.

Avant tout engagement de votre part, il est impératif de contacter votre direction adjointe pour vous informer des impacts sur la réussite scolaire.

Nous souhaitons ainsi nous assurer que votre enfant se développe à son plein potentiel dans un cadre souple, mais rigoureux.

Recevez, Madame, Monsieur, l'expression de notre entière collaboration.

L'équipe de gestion du Collège des Compagnons